



39h payé 35h et imposée les congés d'été !

Par **amenis**, le **28/02/2008** à **21:21**

Je travaille depuis plusieurs années dans une entreprise de la métallurgie.
Mon employeur qui prend les gens pour des moins que rien et avoue publiquement que les gens méritent d'être au smic toutes leurs vie ! Où si les gens étaient vraiment intelligent ils iraient travaillé dans un autre pays (ou le droit est bafoué bien sur)

Maintenant, il veut modifier les contrats de travail en demandant aux ouvriers de travailler 39h payé 35h et lui donné 4h gratuitement. Parce que depuis la loi de Sarkozy sur les heures sup, j'en faisais pour gagner plus et ce qui valait un plus valu de plus de 300€ net d'impot.
Bien sur il veut faire la modification de façon individuel et non de façon collective.

En plus, alors que l'entreprise ne peut pas fermé entre juin et octobre, pour des raisons de logistiques, la direction veut imposer les congés d'été.

Est ce que cela est légal ? Est ce que je peux refuser ? Quelles sont les conséquences en cas de refus ?